

# SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE PROCÉDURE D'INSCRIPTION

## COLLÈGE BEL-AIR | année scolaire 2023-2024

Afin de faciliter vos démarches, la demande d'inscription s'effectue par Internet.

### 1. Demande d'inscription par Internet – jusqu'au 19 août 2023

La demande d'inscription au service de transport scolaire s'effectue par Internet via une plateforme en ligne, accessible depuis le site Internet de Grand Paris Seine Ouest (*rubrique Vos services/Mobilité/Transport scolaire*) :

<https://www.seineouest.fr/vos-services/transports/transport-scolaire>

#### Si vous étiez déjà inscrit au service cette année :

- Connectez-vous à votre compte depuis l'encart « Ré-inscription » en bas de page. Si vous avez oublié vos identifiants, cliquez sur « J'ai oublié mon mot de passe » puis saisissez l'e-mail associé au compte.
- Une fois connecté, dans la rubrique « Mes dossiers », cliquez sur « Renouveler » pour effectuer une demande d'accès au service de transport pour l'année prochaine, en y joignant les pièces justificatives demandées.

#### Si vous n'étiez pas déjà inscrit au service cette année :

- Créez un compte utilisateur depuis l'encart « Première inscription » en bas de page.
- Une fois le compte créé, connectez-vous, puis dans la rubrique « Mes dossiers », cliquez sur « Ajouter un dossier » pour effectuer une demande d'accès au service (une par enfant), en y joignant les pièces justificatives demandées.

Vous pouvez créer votre compte, ajouter vos dossiers et renouveler votre inscription dès réception de ce courrier, et au plus tard **jusqu'au 19 août 2023**. Toute demande effectuée après cette date sera automatiquement placée sur liste d'attente.

Si vous ne disposez pas d'un moyen d'accès à Internet, vous pouvez vous rendre dans l'une des médiathèques municipales :  
**Meudon centre** (2 rue de l'Église - 01 41 14 00 70) ou **Meudon-la-Forêt** (Place centrale - 01 41 28 19 55).

### 2. Information par mail du statut de votre inscription – 25 août 2023 au plus tard

Après une analyse des demandes d'inscription selon des critères géographiques (éloignement du collège : [voir carte ci-après](#)), le statut de votre inscription vous sera communiqué le vendredi 25 août au plus tard, par e-mail à l'adresse saisie dans le formulaire. Vous recevrez soit une **confirmation d'inscription**, soit un **placement sur liste d'attente**.

#### 3a. Inscription confirmée : paiement et envoi de la carte de transport

Dans le cas où votre inscription vous aurait été confirmée par e-mail, vous devrez régler les frais d'inscription **sous 48 heures** par carte bancaire (**60 € pour l'année**), directement sur la plateforme en ligne rubrique « Mes dossiers ».

Après validation de votre paiement, la carte de transport vous sera transmise par courrier postal à l'adresse indiquée lors de votre inscription, que nous vous invitons donc à bien vérifier. La carte doit être conservée d'une année sur l'autre tout au long de la scolarité de votre enfant dans son établissement actuel.

#### 3b. Placement sur liste d'attente

Dans le cas où votre inscription aurait été placée sur liste d'attente, vous devrez attendre le **15 septembre 2023** au plus tard pour obtenir une décision définitive.

A compter de cette date, de nouvelles inscriptions pourront être confirmées par e-mail sur critères géographiques (éloignement du collège) et en fonction de l'ordre de pré-inscription.

A défaut, vous serez informé par e-mail que votre inscription n'a pu être retenue.

